

RAPPORT DU DEUXIÈME TRIMESTRE 2010

CONSEIL DES CORPORATIONS DE LA COURONNE

Une corporation de la Couronne du Manitoba

NATURE DE L'ORGANISME

Le Conseil des corporations de la Couronne a été constitué à titre de personne morale le 5 juin 1989 en vertu de la *Loi sur l'examen public des activités des corporations de la Couronne et l'obligation redditionnelle de celles-ci* (la « *Loi* »). La *Loi* établit un cadre redditionnel pour six corporations de la Couronne sous réserve des dispositions législatives englobant les conseils d'administration, les ministres responsables, l'Assemblée législative du Manitoba, le Conseil des corporations de la Couronne et, s'il y a lieu, la Régie des services publics. Les corporations de la Couronne visées par la *Loi* représentent la plupart des grandes entreprises publiques commerciales manitobaines. Le Conseil a pour rôle de faciliter, en collaboration avec chaque corporation, l'établissement d'un mandat bien défini à son égard et d'un énoncé clair relativement à son objet ainsi que l'établissement de mesures de la performance uniformes et efficaces, d'examiner les plans corporatifs et les plans de dépenses en capital des corporations et de veiller à ce que les pratiques des corporations de la Couronne soient uniformes lorsque cela est indiqué.

ACTIVITÉS DU CONSEIL AU COURS DU TRIMESTRE

Le Conseil a publié son Rapport du premier trimestre 2010 et a effectué l'examen annuel de rendement du président-directeur général.

Le Conseil a effectué l'examen semestriel des résultats opérationnels des corporations de la Couronne. Les résultats financiers examinés étaient conformes aux mandats, aux plans corporatifs et aux stratégies des corporations.

Le personnel a terminé son examen annuel de la Corporation manitobaine des loteries et de la Société d'assurance publique du Manitoba. Cet examen portait sur la gouvernance, les plans d'entreprise et les initiatives stratégiques.

Pour donner suite à la demande du gouvernement d'élaborer des programmes de formation et de perfectionnement pour les directeurs des organismes, des commissions et des conseils du Manitoba, le Conseil a appuyé l'élaboration d'un outil d'évaluation du profil du rôle des directeurs pour aider les conseils à évaluer les directeurs ainsi qu'à déterminer les besoins en perfectionnement et à élaborer des plans de perfectionnement. Ces mesures sont alignées sur le profil des compétences des directeurs qui a été élaboré pour mieux aider les directeurs de conseils à comprendre les attentes quant à leur rôle et à déterminer les domaines à perfectionner.

Le Conseil a procédé à l'achat de meubles pour la salle de réunions et à l'amélioration des systèmes technologiques.

PRÉSENTATIONS DEVANT LE CONSEIL

Aucune présentation n'a été faite devant le Conseil au cours de la période visée par le rapport.

This information is also available in English.

RAPPORT DU DEUXIÈME TRIMESTRE 2010

CONSEIL DES CORPORATIONS DE LA COURONNE

Une corporation de la Couronne du Manitoba

VUE D'ENSEMBLE DES ÉTATS FINANCIERS

POUR LA PÉRIODE DE SIX MOIS AYANT PRIS FIN LE 30 JUIN 2010 (NON VÉRIFIÉS)

Les dépenses de fonctionnement sont recouvrées des corporations de la Couronne par l'imposition de cotisations allouées au prorata et déterminées en fonction des recettes de chaque corporation. Les cotisations sont prises en compte dans les états financiers au moment où les frais connexes sont engagés.

Les dépenses pour cette période de six mois sont moins élevées que celles pour la même période l'an dernier en raison d'une réduction des honoraires professionnels, de départs à la retraite de divers employés, des affiliations et de la formation.

Balance Sheet (unaudited)	(thousands of dollars)		Statement of Income and Reserve Reflecting Net Investment in Capital Assets (unaudited)	(thousands of dollars)	
	June 30			Six Months Ended June 30	
	2010	2009		2010	2009
Assets			Income		
Current:			Recoveries from corporations through levies	\$392	\$374
Cash	\$668	\$617	Interest	0	1
Accounts receivable	<u>0</u>	<u>0</u>		392	375
	668	617	Expenses	354	375
Capital assets	38	0	Excess (deficit) of income over expenses	\$ 38	\$ 0
	<u>\$706</u>	<u>\$617</u>	Reserve reflecting net investment in capital assets, beginning of period	0	0
Liabilities and Reserve Reflecting Net Investment in Capital Assets			Reserve reflecting net investment in capital assets, end of period	<u>\$ 38</u>	<u>\$ 0</u>
Current:			Notes to Financial Statements June 30, 2010 (unaudited)		
Accounts payable and accrued liabilities	\$ 81	\$ 69	1. These financial statements should be read in conjunction with the Crown Corporations Council's 2009 Annual Report.		
Levies received in advance	188	170	2. These interim financial statements have been prepared following the same accounting policies that are disclosed in the Crown Corporations Council's Annual Report.		
Due to Manitoba Crown corporations	<u>245</u>	<u>205</u>			
	514	444			
Retirement allowances and other benefits payable	<u>154</u>	<u>173</u>			
	668	617			
Reserve reflecting net investment in capital assets	38	0			
	<u>\$706</u>	<u>\$617</u>			